BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°056/98/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°3141 BUR DU 12 NOVEMBRE 1998 CONCLU A WASHINGTON DC ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'APPUI A LA REFORME DE LA GESTION ECONOMIQUE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°01/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 15 décembre 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de crédit n° 3141 BUR du 12 novembre 1998 conclu à Washington DC avec l'Association Internationale pour le Développement (IDA) relatif au financement d'une opération d'appui à la réforme de la Gestion Economique.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 15 décembre 1998

Le Secrétaire de séance

T. Abel LOMPO

P. le Président de l'Assemblée Nationale
Le Cinquième Vice-Président

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale

Idiéma Véronique KANDO